

Denrées alimentaires—Comité

la qualité de certaines denrées, comme les fruits et les légumes frais, diminue. J'espère que cette situation unique en son genre fera l'objet d'un examen approfondi et d'une attention spéciale du comité.

Nous avons sûrement tous analysé les prix des aliments dans nos circonscriptions respectives. Dans la région de Kingston, les prix de base dans ce domaine ont monté d'au moins 50 p. 100 depuis 1968. Je m'en suis rendu compte en comparant les annonces actuelles des grandes chaînes de magasins avec celles d'il y a quatre ans. En 1968, des denrées de base comme la viande, les légumes, les fruits, le beurre, les œufs, le fromage et le café, qui m'auraient coûté \$18.68 alors, coûteraient aujourd'hui \$28, soit une augmentation de plus de 50 p. 100.

Je me permets de signaler que le sort du producteur primaire n'est pas meilleur aujourd'hui qu'en 1968. L'agriculteur ne profite pas des hausses des denrées alimentaires. Et ce qui est pis encore, c'est que la situation ne semble pas devoir s'améliorer. Selon Statistique Canada, l'indice général de l'alimentation a monté de 8.6 p. 100 entre décembre 1971 et décembre 1972. Le gouvernement ignore visiblement la cause de cette montée en flèche et refuse de prendre des initiatives pour y remédier.

Si l'enquête sur les prix de l'alimentation aboutit à des conclusions fondamentales sur les hausses dans ce domaine, j'espère que ce rapport ne sera pas relégué aux oubliettes comme tant d'autres. Je pose de nouveau la question: Que va-t-il arriver en janvier, février et mars de cette année? Il est fort à craindre que les spéculateurs en alimentation n'aient toute la latitude voulue durant ces trois mois et ne tirent partie de la situation jusqu'à la présentation du rapport du comité. L'urgence de la situation m'inquiète. Pour nous permettre d'aplanir les difficultés de l'hiver, le gouvernement aurait dû songer à prendre des mesures correspondantes comme le gel des prix, la régie volontaire des salaires et des prix ou quelque autre formule, jusqu'à ce que le comité puisse présenter son rapport. En adoptant ces mesures on pourrait aider des millions de Canadiens qui souffrent de privations cet hiver, plutôt que de les faire attendre l'aboutissement final du rapport du comité.

• (1620)

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, évidemment quelques députés ont contribué valablement au présent débat. Il est extrêmement difficile de s'attaquer et encore plus de trouver des réponses à une situation au sein du système dans lequel nous vivons. Dans son exposé, le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a promis d'être bref et percutant. Il a promis d'être plus percutant que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray). Il a effectivement été bref mais il est difficile de trouver dans son exposé, comme en fait foi le hansard à la page 433, le moindre élément percutant. Un des points saillants semble être cette déclaration:

La réponse est simple: ils ont tort, lui et ses collègues. Les prix des aliments, comme tous les prix d'ailleurs, deviennent tout simplement incontrôlables.

Ayant dit cela il poursuit en énumérant les conditions nécessaires à assurer l'appui de son parti. Il contribue de façon extraordinaire au débat en ce sens qu'il déclare son intention, au nom de son parti, de présenter un amendement qui réduirait le nombre des membres du comité de 20 à 19.

Si on lit jusqu'à la fin de son discours, on n'y trouve que peu de preuves d'une contribution constructive qui nous permettrait, de même qu'aux membres du comité, de faire

ressortir les principes directeurs auxquels pense le député. Le député de Scarborough-Ouest (M. Harney) a au moins déclaré que le problème dont nous sommes saisis est hautement complexe. J'en conviens. Il me semble que la question des prix, qu'il s'agisse de produits alimentaires, d'autres denrées ou de services, est une question en rapport étroit avec les salaires, les revenus et les profits et que donc, en parlant de prix, nous parlons d'une question qui est le résultat de différents facteurs, y compris les salaires, la proportion des bénéficiaires au niveau du détaillant, et ainsi de suite. En fait, nous analysons toute la structure de notre société lorsque nous nous attaquons à la question des prix.

Si, pour limiter la hausse des denrées alimentaires, nous envisageons de mettre sur pied un système de contrôle des salaires, ce serait particulièrement injuste surtout pour les salariés qui s'efforcent toujours désespérément de rattrapper le reste de la société mais qui, au fil des années, n'ont pas eu la chance d'appartenir à de puissants syndicats ou à de puissantes associations professionnelles. Notre gouvernement a demandé à la société canadienne—et je dois dire sans succès—d'assumer la responsabilité de s'imposer elle-même des systèmes de contrôle. Nous nous rappelons tous l'expérience de 1969-1970. Elle n'avait pas eu bon accueil. Peut-être n'avait-elle pas été bien expliquée. Elle fut rejetée, et nous voici à nouveau, quelques années plus tard, face à ce qui semble être une autre situation inflationniste, et toujours sans savoir réellement comment mater cette tendance qui touche non seulement le Canada mais, semble-t-il, tous les autres pays qui ont un soi-disant marché libre.

Il me semble que dans notre régime et compte tenu de la société dans laquelle nous vivons, la solution envisagée et que nous sommes en train d'étudier, celle de s'imposer soi-même des contrôles, soit la plus souhaitable, car elle ne touche pas les bases de notre système mais elle demande, recommande et souhaite que nous puissions nous restreindre nous-mêmes. Cependant, il n'en demeure pas moins que nous ne sommes pas prêts à une telle solution. Ce qui s'est donc produit ces dernières années dans notre pays, c'est que le gouvernement libéral a pris des mesures concernant la redistribution du pouvoir d'achat des habitants. Il a déclaré qu'il puiserait dans le pouvoir d'achat de ceux qui ont un revenu élevé, grâce à une réforme de l'impôt sur le revenu et à l'élaboration d'un impôt sur les gains de capital. Le gouvernement a dit qu'il redistribuerait ce pouvoir d'achat et en ferait profiter ceux qui ont un revenu très bas en améliorant les régimes de pension et les programmes de soutien, en prévoyant des programmes de logement social et à loyer modéré, mieux élaborés et mieux financés, ainsi que d'autres programmes de réforme proposés par le ministre des Finances (M. Turner).

L'autre mesure adoptée par l'ancien Parlement et qui vient juste d'être appliquée est la création d'offices nationaux de commercialisation pour un certain nombre de denrées. Par exemple, l'office national de commercialisation des œufs vient juste d'être mis en activité. Le but poursuivi est d'éviter la hausse et la baisse constante du prix des œufs, de permettre une production plus rationnelle de cette industrie et, enfin, de protéger le consommateur contre les fluctuations de prix de certaines de ces denrées essentielles. J'ai hâte de voir ce que ce comité va faire et quel conseil il va fournir au gouvernement pour résoudre cette question difficile, à savoir si, dans une société libre comme la nôtre, on peut contrôler les prix et si on peut réduire l'inflation alors que certains facteurs